



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la cohésion sociale
Le conseiller d'Etat

No dossier : 1036/2020

DIFFUSION

M. Kanaan
Mme Perler
M. Gomez
Mmes Kitsos
Barbey-Chappuis
Charollais
Malignac
Luthi
Bohler
Demazure
MM. Buzzini
Burri
Krebs
Blanchot
Chrétien
Lupini
Vicente
Mermillod
Schweri

DCS
Case postale 3965
1211 Genève 3

DÉCISION
du **26 JAN. 2021**

approuvant la délibération du conseil municipal de la commune de Genève du
25 novembre 2020

SCM
Service juridique
infoinvest/dfin
Dossiers-Documentation

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes
du 26 avril 2017,

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE

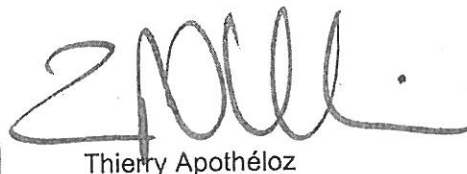
DÉCIDE

La délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 25 novembre 2020,
portant sur:

un crédit budgétaire supplémentaire de 2 300 000 francs destiné à contribuer au financement
des mesures fédérales et locales sur l'atténuation des conséquences économiques du
coronavirus dans le secteur de la culture

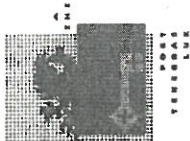
est approuvée.




Thierry Apothéloz

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO



LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 66 oui et 1 abstention

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 2 300 000 francs destiné à contribuer au financement des mesures fédérales sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2020 du Service culturel, cellule de gestion 31060099, groupe de compte 36 Charges de transfert, OTP (nouvel OTP en attente de création).

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Fabienne Beaud

La Présidente:

Albane Schlechten